

M1 ERSEE – Principes de compensation et non compensation

Le M1 ERSEE est constitué de 2 semestres comprenant chacun 5 UE. Depuis la rentrée 2025, le TER (UE10 « Mémoire ») est **non compensable**.

Semestre 1

- UE1 SOCIOLOGIE DES SAVOIRS SCOLAIRES ET DES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES
- UE2 ÉCONOMIE DE L'ÉDUCATION
- UE3 MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE EN SCIENCES HUMAINES
- UE4 MÉTHODES D'ENQUÊTE
- UE5 ANGLAIS et ANALYSE COMPAREE

Semestre 2

- UE6 SOCIOLOGIE GÉNÉRALE APPLIQUÉE À L'ÉDUCATION
- UE7 ÉCONOMIE DES POLITIQUES D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
- UE8 ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE ET DE L'EXPERTISE et STAGE
- UE9 TRAITEMENT DES DONNEES
- UE10 MEMOIRE (NON COMPENSABLE)

Table des matières

La compensation : comment ça fonctionne ?.....	2
La NON COMPENSATION du TER : qu'est-ce que ça change ?.....	4
Absences : quel impact sur la compensation ?.....	5
Le cas du TER.....	5
Passage en session 2 : est-ce visible sur le relevé de notes ?	6
En résumé :.....	7

La compensation : comment ça fonctionne ?

Rappel des principes de base (lorsque toutes les UE sont compensables) :

Si vous obtenez une note égale ou supérieure à 10 à une UE, elle est considérée comme validée.
Si la note est inférieure à 10, l'UE est considérée comme NON validée.

La note de l'UE est la moyenne des disciplines qu'elle comporte, en tenant compte des coefficients.
Si vous obtenez une note égale ou supérieure à 10 à une UE, elle est considérée comme validée.
Si la note est inférieure à 10, l'UE est considérée comme NON validée.

La note du semestre est la moyenne des UE, en tenant compte des coefficients. Si cette moyenne est égale ou supérieure à 10, le semestre est considéré comme validé ; si la moyenne est inférieure à 10, le semestre est considéré comme NON validé.

La note de l'année est la moyenne des notes des deux semestres.

	Note/moyenne obtenue	
	10 ou plus	Moins de 10 (ou absence)
UE	UE validée (ADM)	UE NON validée (AJ ou DEF)
Semestre	Semestre validé (ADM)	Semestre NON validé (AJ ou DEF)
Année	Année validée (ADM)	Année NON validée (AJ ou DEF)

ADM = admis, AJ = ajourné, DEF = défaillant

Dans le cas où l'année n'est pas validée en session 1, vous devez présenter aux rattrapages (= session 2) chaque discipline non validée¹ comprise dans chaque UE non validée de chaque semestre non validé.

Exemples :

Cas n°1

	Note	Résultat	Signification	
Moyenne du semestre	11.167	ADM	Semestre validé	
UE1 SOCIOLOGIE DES SAVOIRS SCOLAIRES ET DES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES	15	ADM	UE validée	
UE2 ÉCONOMIE DE L'ÉDUCATION	9	AJ	UE validée par compensation	
UE3 MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE EN SCIENCES HUMAINES	8	AJ	UE validée par compensation	
UE4 MÉTHODES D'ENQUÊTE	13	ADM	UE validée	
UE5	Moyenne de l'UE	10	ADM	UE validée
	Anglais	8	(AJ)	Discipline validée par compensation
	Analyse comparée	12	(ADM)	Discipline validée

Le semestre est validé, aucun rattrapage à faire pour les disciplines qui le composent.

¹ Seule exception, à partir de la rentrée 2024, les étudiants qui auront une note inférieure à 10 dans les disciplines évaluées en CC (contrôle continu) pourront demander à conserver leur note au lieu de faire le rattrapage de cette discipline. Il est cependant fortement conseillé d'essayer d'améliorer sa note en session 2.

Cas n°2

	Note	Résultat	Signification	
Moyenne du semestre	9.750	AJ	Semestre NON validé	
UE1 SOCIOLOGIE DES SAVOIRS SCOLAIRES ET DES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES	11	ADM	UE validée	
UE2 ÉCONOMIE DE L'ÉDUCATION	9	AJ	UE NON validée > doit passer en rattrapage	
UE3 MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE EN SCIENCES HUMAINES	8	AJ	UE NON validée > doit passer en rattrapage	
UE4 MÉTHODES D'ENQUÊTE	10	ADM	UE validée	
UE5	Moyenne de l'UE	10.5	ADM	UE validée
	Anglais	9	(AJ)	Discipline validée par compensation
	Analyse comparée	12	(ADM)	Discipline validée

Le semestre n'est pas validé, il faut donc présenter aux rattrapages les disciplines non validées des UE non validées.

La NON COMPENSATION du TER : qu'est-ce que ça change ?

La non compensation du TER signifie qu'il est désormais obligatoire de valider cette discipline pour valider l'année. Le TER n'est pas rattrapable, en cas d'échec en session 1, il ne peut pas être présenté en session 2 pour en améliorer la note.

Il est possible d'avoir une note à l'année (et/ou au semestre) égale ou supérieure à 10 et être tout de même ajourné si l'une de ces UE a obtenu une note inférieure à 10.

Cas n°1

	Note	Résultat	Signification
Moyenne du semestre	10.833	AJ	Semestre NON validé
UE6 SOCIOLOGIE GÉNÉRALE APPLIQUÉE À L'ÉDUCATION	15	ADM	UE validée
UE7 ÉCONOMIE DES POLITIQUES D'ÉDUCATION ET DE FORMATION	9	AJ	UE validée par compensation (note conservée pour la session 2)
UE8 Moyenne de l'UE	10	ADM	UE validée
UE8 Éthique de la recherche et de l'expertise	8	(AJ)	Discipline validée par compensation
UE8 Stage	12	(ADM)	Discipline validée
UE9 TRAITEMENT DES DONNEES	13	ADM	UE validée
UE10 MEMOIRE (NON COMPENSABLE)	8	AJ	Discipline NON COMPENSABLE, NON validée > année non validée

Le semestre n'est pas validé malgré sa note supérieure à 10 car le TER non compensable n'est pas validé.

Dans cet exemple, l'UE7 qui a eu une note inférieure à 10 a été compensée car la moyenne au semestre est supérieure à 10, la note est donc conservée (reportée) en session 2 (il n'est pas possible de la repasser en session 2 pour en améliorer la note).

Cas n°2

	Note	Résultat	Signification
Moyenne du semestre	9.833	AJ	Semestre NON validé
UE6 SOCIOLOGIE GÉNÉRALE APPLIQUÉE À L'ÉDUCATION	11	ADM	UE validée
UE7 ÉCONOMIE DES POLITIQUES D'ÉDUCATION ET DE FORMATION	9	AJ	UE NON validée > doit passer en rattrapage
UE8 Moyenne de l'UE	10.5	ADM	UE validée
UE8 Éthique de la recherche et de l'expertise	9	(AJ)	Discipline validée par compensation
UE8 Stage	12	(ADM)	Discipline validée
UE9 TRAITEMENT DES DONNEES	10	ADM	UE validée
UE10 MEMOIRE (NON COMPENSABLE)	8	AJ	Discipline NON COMPENSABLE, NON validée > année non validée

Le semestre n'est pas validé, il faut donc présenter aux rattrapages les disciplines non validées des UE non validées.

Absences : quel impact sur la compensation ?

Pour rappel, pour qu'il y ait une compensation entre les UE (compensables), il faut que vous ayez une moyenne au semestre de 10 ou plus. Si vous ne vous passez pas l'évaluation d'une discipline, vous serez noté-e « Absent » sur cette discipline (pas de note = absence, et inversement).

S'il manque une note dans le semestre, nous ne pouvons pas faire la moyenne du semestre, il sera alors indiqué à la place de votre note de semestre : DEF - défaillant (cf. Cas n°3 ci-après). Si vous êtes défaillant, les UE du semestre ne se compensent pas entre elles et les semestres ne se compensent pas entre eux.

Les absences, qu'elles soient justifiées (ABJ) ou non (ABI), sont traitées de la même manière.

Cas n°3

	Note	Résultat	Signification	
Moyenne du semestre	DEF	DEF	Semestre NON validé	
UE1 SOCIOLOGIE DES SAVOIRS SCOLAIRES ET DES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES	10	ADM	UE validée	
UE2 ÉCONOMIE DE L'ÉDUCATION	ABJ	DEF	UE NON validée > doit passer en rattrapage	
UE3 MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE EN SCIENCES HUMAINES	14	ADM	UE validée	
UE4 MÉTHODES D'ENQUÊTE	9	AJ	UE NON validée > doit passer en rattrapage	
UE5	Moyenne de l'UE	10.5	ADM	UE validée
	Anglais	9	(AJ)	Discipline validée par compensation
	Analyse comparée	12	(ADM)	Discipline validée

Le semestre n'est pas validé, il faut donc présenter aux rattrapages les disciplines non validées des UE non validées.

Pour rappel, lors des rattrapages, pour toutes les disciplines que vous devez présenter, les notes de session 1 sont effacées ; les notes des disciplines validées (par une note ≥ 10 ou par compensation) sont conservées.

Après la session 2, les moyennes des semestres et de l'année se calculent en utilisant les notes conservées (validées) de la session 1 et les notes obtenues en session 2. Il y a à nouveau compensation (hors UE non compensable) à condition qu'il n'y ait pas d'absence.

Le cas du TER

Le TER a la particularité qu'il n'est pas compensable (UE10) et qu'il n'est pas rattrapable (en cas de note < 10 , impossible de le présenter à nouveau en session 2 pour en améliorer la note).

Outre ces particularités, il fonctionne comme les autres disciplines.

Si vous décidez de le déposer en session 2, vous serez noté-e Absent-e (ABJ) sur l'UE10 en session 1. Les UE du Semestre 2 en session 1 ne pourront alors pas se compenser entre elles, les semestres ne pourront pas se compenser entre eux, vous devrez passer aux rattrapages toutes les disciplines non validées dans les UE non validées.

Si vous optez pour le dépôt en session 2, vous n'avez pas à justifier votre choix auprès de la scolarité ; l'absence notée pour le TER en session 1 sera automatiquement considérée comme justifiée.

Passage en session 2 : est-ce visible sur le relevé de notes ?

Sur le relevé de notes, il est indiqué en haut s'il s'agit du relevé de session 1 ou de session 2.

Ci-dessous, un exemple de relevé de note de session 1 délivré à l'issue du second semestre à un étudiant qui a décidé de déposer son TER en session 2.

RELEVÉ DE NOTES ET RESULTATS		Page : 1 / 1				
Année universitaire 2021/2022						
Session 1						
[REDACTED] parcours ESE						
a obtenu les notes suivantes :						
	Note/Barème	Pts jury	Résultat	Session	Mention	Crédits
Semestre 1 M1 ESE	13.479 /20		Admis	SI 2021/22	AB	30
UE1 Socio. de l'Educ1	15 /20		Admis	SI 2021/22		6
UE2 Economie de l'Education1	15 /20		Admis	SI 2021/22		6
UE3 Méthodo.de la rech1	13 /20		Admis	SI 2021/22		6
UE4 Méthodo.de la rech.2	10.25 /20		Admis	SI 2021/22		8
UE5 Anglais et Ana.compa.	12.625 /20		Admis	SI 2021/22		4
Ana. Comp. des Syst. Edu.	12 /20		Admis	SI 2021/22		2
Anglais	13.25 /20		Admis	SI 2021/22		2
Semestre 2 M1 ESE	Défaillance		Défaillant	SI 2021/22		
UE6 Socio de l'Education2	15 /20		Admis	SI 2021/22		6
UE7 Eco.de l'Education	16 /20		Admis	SI 2021/22		6
UE8 Eth. de la recherche	11.5 /20		Admis	SI 2021/22		6
Ethique de la Recherche	9 /20		Ajourné	SI 2021/22		
Stage	14 /20		Admis	SI 2021/22		3
UE9 Trait. de données	15.125 /20		Admis	SI 2021/22		6
UE10 Mémoire obligatoire	Absence justifiée		Défaillant	SI 2021/22		
Résultat d'admission Session 1	Défaillance		Défaillant			

De plus, en face de chaque élément (discipline, UE, semestre), dans la colonne "session", il est indiqué la session et l'année d'obtention de la note.

Dans l'exemple ci-dessous, extrait du relevé de note de 2022/2023 d'un étudiant redoublant, on peut lire que les notes ont été obtenues :

- en 21/22 en session 1	Admis	<i>SI 2021/22</i>
- en 21/22 en session 2	Admis	<i>S2 2021/22</i>
- en 22/23 en session 1.	Admis	<i>SI 2022/23</i>

En résumé :

- Non compensation du TER : quelle que soit la moyenne finale, impossible de valider l'année si le TER n'est pas validé.
- Pour valider un élément (année/semestre/UE/discipline – hors TER), sa moyenne doit être ≥ 10 (les notes < 10 qui ont permis d'obtenir cette moyenne sont considérées comme validées par compensation).
- En cas d'année non validée (AJ ou DEF) en session 1, il faudra passer en session 2 chaque discipline non validée² (hors TER) de chaque UE non validée dans chaque semestre non validé.
- A l'issue de la session 2 :
 - si la note du TER (non compensable) est égale ou supérieure à 10 **et** que la moyenne de l'année est égale ou supérieure à 10, l'année est validée et vous pourrez passer en M2.
 - si la note du TER (non compensable) est égale ou supérieure à 10 et que la moyenne de l'année est inférieure à 10, l'année n'est pas validée, vous pourrez demander à redoubler³.
 - si la note du TER (non compensable) est inférieure à 10, même si la moyenne de l'année est égale ou supérieure à 10, l'année n'est pas validée, vous pourrez demander à redoubler.
- Une absence à une évaluation implique automatiquement un résultat DEFAILLANT sur le semestre.
- Vous pouvez déposer votre TER au choix en session 1 ou en session 2, mais choisir de ne pas le déposer en session 1 revient à être absent, ce qui implique automatiquement un résultat DEFAILLANT sur le semestre (et sur l'année) en session 1.

² Seule exception, à partir de la rentrée 2024, les étudiants qui auront une note inférieure à 10 dans les disciplines évaluées en CC (contrôle continu) pourront demander à conserver leur note au lieu de faire le rattrapage de cette discipline. Il est cependant fortement conseillé d'essayer d'améliorer sa note en session 2.

³ Le redoublement en master n'est pas de droit, il faut le demander au jury d'examens qui décidera ou non de l'accorder.